

La ville de Sarlat la Canéda, au cœur du Périgord Noir, Dordogne, ville centre de 10 000 habitants surclassée 20/40 000, ville touristique et patrimoniale, agenda 21 labellisé, chef-lieu d'arrondissement

Recrutement saisonnier 2023

ASSISTANT TEMPORAIRE DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Sous l'autorité de Monsieur le maire et du responsable de la police municipale vous devez assurer les missions suivantes:

- Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement,
- Police administrative et îlotage,
- Prévention aux abords des équipements et des lieux publics,
- Renseignement des usagers des voies publiques.

Conditions d'exercice :

- Travail en équipe, par tous les temps sur la voie publique,
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable : soirées, week-ends, jours fériés,
- Rythmes de travail variables, en fonction des événements,
- Grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations ; risques forts de tensions (physiques et émotionnelles), nécessité d'un comportement adapté aux situations,
- Bonne conditions physique exigée,
- Respect de la déontologie et sens du service public,
- Port d'une tenue spécifique, distincte des autres services de police,
- Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées.

Relations fonctionnelles :

- Contact permanents avec la population,
- Relations régulières avec les services de la collectivité,
- Relations avec les services de la gendarmerie, de la préfecture, des pompiers d'urgence et de secours, judiciaires, de l'équipement.

Profil : Vous êtes doté du sens du service public, des relations humaines. Vous savez travailler en équipe. Disponible, discret et rigoureux. Vous êtes titulaire du permis B.

Poste à temps complet à pourvoir du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023.

Casier judiciaire vierge exigé (assermentation et agrément à prévoir)

Renseignements : Direction des ressources humaines.

Date limite pour envoyer votre candidature : 31 mars 2023

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) à :
M. le Maire, place de la liberté, 24200 Sarlat –La Canéda